

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013  
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard  
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20  
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas  
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2012 - Décision Modificative n°15 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

En application des dispositions prévues aux articles L.1612-11 du même code, l'organe délibérant peut, en outre, dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice apporter des modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections.

Les délibérations correspondantes doivent être transmises au représentant de l'Etat au plus tard cinq jours après le délai limite fixé pour leur adoption.

Dans le cadre de la présente décision qui constitue la dernière décision budgétaire de l'exercice 2012, il est proposé d'ultimes virements et ajustements de crédits concernant presque exclusivement la section de fonctionnement.

En synthèse, la Décision Modificative n°15 se présente, en grandes masses, en mouvements budgétaires, en mouvements réels et en mouvements d'ordre, comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	-183 785,92	-151 873,13	0,00	0,00	-183 785,92	-151 873,13
Section de Fonctionnement	5 834 434,87	5 836 908,98	5 786 308,00	5 820 694,90	48 126,87	16 214,08
<b>TOTAUX</b>	<b>5 650 648,95</b>	<b>5 685 035,85</b>	<b>5 786 308,00</b>	<b>5 820 694,90</b>	<b>-135 659,05</b>	<b>-135 659,05</b>
<b>Résultat</b>	<b>34 386,90</b>		<b>34 386,90</b>			
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>5 685 035,85</b>	<b>5 685 035,85</b>	<b>5 820 694,90</b>	<b>5 820 694,90</b>	<b>-135 659,05</b>	<b>-135 659,05</b>

Cette décision modificative se présente en excédent de 34.386,90 € du fait de l'enregistrement d'un complément de produit de ventes de caveaux au Budget annexe correspondant. Cet excédent permettra pour partie de réduire, dans le cadre du Compte administratif 2012, la prévision d'avance du Budget Principal à ce Budget annexe apparaissant, en 2012, pour 25.565,06 €.

En dehors de cet élément, la présente Décision Modificative n'appelle pas de remarque particulière si ce n'est sur un point avec la constitution, au Budget annexe Transports, à hauteur d'un montant HT de 5.643.308 € d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant consécutive à un litige avec le délégataire du Réseau TBC portant sur la régularisation des comptes 2011 et la compensation due à notre Etablissement. Cette dépense est financée avec le produit net attendu justement du délégataire au titre de la régularisation des comptes

Il est précisé que cette proposition constitue une mesure de prudence comptable ne préjugant pas, bien entendu, de l'issue finale de ce litige.

Ceci précisé, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **CONSIDERANT**

- les dispositions du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,
- la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés,
- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),

ENTENDU le rapport de présentation

#### **DECIDE**

### **Article 1 :**

**D'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n°15 qui, tous budgets confondus, s'élève, en grandes masses et en mouvements budgétaires, en recettes, à 5.685.035,85 € et en dépenses, à 5.650.648,95 €, soit un excédent de 34.386,90 €, pour les motifs exposés dans le présent rapport.

### **Article 2 :**

**D'autoriser**, conformément aux termes de la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 par laquelle le Conseil de Communauté a fixé ses règles de provisionnement pour la durée de la mandature, la mise en provision pour risques et charges de fonctionnement courant, d'une somme de 5.643.308 € au Budget annexe Transports dans l'attente du règlement du litige né entre notre Etablissement et le délégataire du Réseau TBC sur la régularisation des comptes 2011 et la compensation due dans ce cadre à notre Institution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour  
0 Voix Contre  
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>21 JANVIER 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 21 JANVIER 2013</b></p>
--

M. LUDOVIC FREYGEFOND